

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N° 2023-025

**Le 24 avril deux mil vingt trois**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2023

**PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC**

**ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme RIVIERE (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)**

**ABSENT SANS POUVOIR : M. GIRARDOT**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DECK**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 1

### **Objet : Règlement Limas Sport Culture**

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance de Conseil Municipal du 6 février 2023.

Considérant que plusieurs aides destinées aux jeunes sont mises en œuvre à partir de l'exercice 2023.

Ainsi, l'une des actions consiste à soutenir financièrement les jeunes Limassiens âgés de 6 à 18 ans à pratiquer régulièrement une activité sportive ou culturelle.

L'aide sera de 30 € forfaitaires par jeune et par an.

L'aide est versée directement au jeune (ou au responsable légal), sans condition de ressources.

Il est proposé de mettre en place ce dispositif pendant une période de 3 ans à compter de l'exercice 2023 et de formaliser un règlement de cette aide financière.

Vu le règlement ainsi que le formulaire de demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (2023) :

-Entérine les modalités détaillées dans le règlement joint quant au dispositif d'aide financière versée aux jeunes pour les soutenir dans la pratique d'une activité sportive et culturelle,

-Décide d'inscrire aux budgets 2023, 2024 et 2025 la somme de 15 000 € au compte 65741.

Pièce jointe : règlement de l'aide versée aux jeunes pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle

Pour extrait conforme  
Michel THIEN, Maire

